

ARRÊTÉ :
ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT CAFE
DE L'ABBAYE

2026_067_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,
Vu l'Article 88 de la loi du 5 avril 1884,
Vu la demande présentée par SARL Café de l'Abbaye.

ARRETE

Du 11 juin au 24 août 2026 (la semaine) et du 25 août au 20 septembre 2026 (à partir du vendredi 17h jusqu'au dimanche 23h), la Place du Monument aux Morts sera interdite à la circulation et au stationnement (sauf 3 places devant la pharmacie qui seront réservées au commerce) pour l'installation de votre terrasse afin d'accueillir vos clients

Il est obligatoire de laisser un passage de 0,80m minimum afin de faciliter le passage des piétons, voitures d'enfants et handicapés.

Fait à Saint-Riquier, le 27 mai 2026

Le Maire,
Yves MONIN

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'ae', written over a blue circular official stamp. The stamp features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE SAINT-RIQUIER' around the top and '(SOMME)' at the bottom, separated by two stars.